

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 21 janvier 2021**

**Date de la convocation : 12 janvier 2021**

**LONGUEUR DE VOIRIE CLASSÉE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Chaque année la préparation de la répartition de la DGF (dotation globale de fonctionnement) donne lieu, de la part du ministère de l'intérieur, à un recensement des données physiques et financières des communes.

Dans le cadre de la répartition pour 2021, la longueur de voirie classée dans le domaine public communal est prise en compte dans le calcul de la DSR (dotation de solidarité rurale).

Vu l'article L.2334-22 du code général des collectivités territoriales, ne peut être pris en compte que la voirie dans le domaine public communal, c'est-à-dire celle dont la commune est propriétaire, a fait l'objet de classement dans le domaine public de la commune et exprimée en mètres linéaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**APPROUVE** l'actualisation du tableau de classement des voies communales (annexé à la présente délibération) qui s'établit à **30 960.70 mètres linéaires**.

**AUTORISATION AU MAIRE D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES  
D'INVESTISSEMENT EN 2021**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

« En l'absence d'adoption du budget avant le 15 avril de l'année en cours, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette »

Les dépenses concernées sont les suivantes :

Opération/ compte	Intitulé	Crédits 2020	Quart des dépenses pour 2021
790/21	Salle de loisirs	2 000 €	500 €
890/21	Acquisition de matériel	11 902.14 €	2 975.53 €
110/21	Aménagement de voirie	1000 €	250 €
114/21	Foyer des jeunes	32 488.93 €	8 122.23 €
<b>TOTAL</b>		<b>47 391.07 €</b>	<b>11 847.76 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**DONNE** autorisation à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2021 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020

**AMENAGEMENT DE SECURITE EN TRAVERSE D'AGGLOMERATION– TRANCHE 2  
DEMANDES DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire rappelle le montant de l'étude d'avant-projet de la société TÉCAM, pour les travaux d'aménagement de sécurité en traversée d'agglomération tranche 2, soit 210 000.00 € H.T.

Il est proposé de faire une demande de subventions, dans le cadre de ce projet, auprès de différentes instances publiques et autres organismes, mais rappelle toutefois que le total des aides publiques ne doit pas dépasser 80 % du montant hors taxes de l'opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le projet d'aménagement de sécurité en traversée d'agglomération, tranche 2,

**CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à une demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL.

**ARRETE** le plan de financement provisoire comme suit :

<i>DEPENSES (H.T.)</i>		<i>RECETTES</i>	
Travaux d'aménagement	210 00000	DETR (30 %)	63 000.00
		DSIL (85 % sur le volet mobilité soit 40% sur la totalité)	85 045.00
		FRDC (9.5 %)	19 955.00
		Auto financement	42 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>210 000.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>210 000.00</b>

**CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à toutes les demandes de subventions auxquelles peut prétendre la commune au titre de ces travaux et **d'ETABLIR** tous les plans de financement provisoires

## QUESTIONS DIVERSES

### \*Aménagement du centre bourg

La signature du marché est prévu pour novembre 2021 et le début des travaux pour avril 2022.

### \*Population

Belle progression du nombre d'habitants depuis 2014 (404 habitants), la population légale en 2021 est de 457 habitants. Présentation d'un histogramme de la population depuis 1793 avec un pic en 1872 avec 941 habitants et un recul en 1999 avec 376 habitants. Présentation de la répartition de la population par tranches d'âges (statistiques de 2016) : la tranche 0-14 ans est la plus représentée.

### \*Adressage

Demande de devis auprès de Techdesign : 78 panneaux de lieux-dits, 78 panneaux de numéros, 35 panneaux de routes et chemins ; autre fournisseur à contacter : Self Signal à Cesson Sévigné.

### \*Vœux à la population

Envoyer la vidéo des vœux de la Communauté de Communes du Pays de Craon et une carte de vœux de la commune aux habitants ayant renseignés leurs adresses mail.

Les traditionnels bon d'achat aux nouveaux-nés distribués lors de la cérémonie des vœux ont été distribués à domicile (8 naissances en 2020). Les bons d'achats de 10€ pour un repas au Relais pour les nouveaux habitants seront également distribués à domicile.

\*Chiffrer l'aire de jeux et l'aménagement paysager derrière la mairie.

\*Négociation au rabais sur les factures d'électricité : signature d'un contrat de 4 ans pour une économie de 1800 €/ an. Pour rappel, le gaz a aussi été renégocié pour une économie de 890 €/an.

### \*Défibrillateur

Devis PROTECTHOMS : remise en état et forfait contrôle pour 300 €. Le contrôle est à faire tous les ans. Proposition d'un marché groupé soit au niveau de la Communauté de Communes, soit entre les 3 communes St Quentin-Chérancé-Mée.

Afficher un plan au niveau de la salle de loisirs pour signaler l'emplacement du défibrillateur dans la commune.

Le plus urgent est la remise en état du défibrillateur, puis voir pour un contrat de maintenance.

**\*Réfèrent santé :** Plan vaccination à l'hôpital de Craon. Qualité de l'air : proposition d'un capteur de CO2 à visée pédagogique à disposition des écoles.

\*Retard d'éligibilité de la  **fibre**  au lotissement et au Bourgneuf, intervention en juillet-août. Intervention en février rue de Mortiercrolles pour raccorder la mairie et les riverains.

\*Proposition d'une animation du GAL Sud Mayenne « savoir pédaler » pour les enfants de l'école.

\*Se renseigner sur l'inscription de la commune à « Terre de Jeux 2024 »

### **DATES A RETENIR :**

\*Réunion du Conseil Municipal : jeudi 18 février 2021 à 20h30